

**Observatoire régional  
du spectacle vivant**

# **Éléments d'état des lieux du spectacle en Poitou-Charentes**

**Réunion de travail du Conseil de concertation régionale des professions du spectacle  
25 novembre 2004, Poitiers**

*(document de travail)*

## **ANNEXES**

### **Rédacteurs**

**Xavier Migeot**, responsable de l'Observatoire régional du spectacle vivant, Agence régionale du spectacle vivant

**Antoine Chotard**, chargé d'études à l'Observatoire régional du spectacle vivant, Agence régionale du spectacle vivant

**Cédric Couture**, secrétaire technique du Conseil de concertation régionale des professions du spectacle

## **SOMMAIRE**

<b>Annexe n°1 : La délimitation du champ du spectacle vivant</b>	<b>3</b>
<b>Annexe n°2 : Harmonisation des nomenclatures des emplois et des employeurs</b>	<b>4</b>
<b>Annexe n°3 : Présentation des sources statistiques</b>	<b>7</b>
<b>Annexe n°4 : L'approche du champ du spectacle par le biais des nomenclatures générales</b>	<b>15</b>
<b>Annexe n°5 : Méthodologie d'enquête sur la diffusion de spectacles en Poitou-Charentes</b>	<b>17</b>
<b>Annexe n°6 : Liste des compagnies conventionnées par la DRAC et/ou le Conseil régional</b>	<b>20</b>

# ANNEXE N°1 : LA DELIMITATION DU CHAMP DU SPECTACLE VIVANT<sup>1</sup>

*Document 2002*

La Commission paritaire nationale emploi-formation du spectacle vivant exerce sa réflexion et son action auprès des entreprises, privées ou publiques, quel que soit leur statut, qui développent à titre principal des activités de spectacles vivants, telles que les spectacles dramatiques, lyriques, chorégraphiques, de variétés, de cirques, de rues, ou encore, de cabarets.

## **Entrent notamment dans son champ d'application les entreprises ressortissant du champ d'application des conventions collectives :**

- des Entreprises artistiques et culturelles
- des Entrepreneurs de spectacles organisant des tournées,
- des Théâtres privés,
- des Parcs de loisirs et d'attraction, (annexe spectacle),
- de l'Animation socioculturelle (annexe spectacle).

## **Rentrent également dans son champ les entreprises dont les activités sont répertoriées dans la nomenclature NAF sous les codes suivants :**

- 92.3A : activités artistiques
- 92.3B : services annexes aux spectacles
- 92.3D : gestion de salles de spectacles
- 92.3F : manèges forains et parcs d'attraction
- 92.3H : bals et discothèques
- 92.3J : autres spectacles (cirques / marionnettes / son et lumières / rodéo / corridas)

## **L'action de la CPNEF-SV porte donc sur trois types d'activités :**

**Artistiques** : théâtre - danse - musique - arts du cirque - arts de la rue ...

**Techniques** : régie - éclairage - son - audiovisuel - décor - costume - coiffure maquillage ...

**Administratives** : direction - production - communication - commercialisation...

---

<sup>1</sup> Cf. <http://cpnefsv.org/contenu.asp?rub=1&ssRub=3>

## **ANNEXE N°2 : HARMONISATION DES NOMENCLATURES DES EMPLOIS ET DES EMPLOYEURS<sup>2</sup>**

La Commission paritaire nationale emploi-formation du spectacle vivant a initié des travaux visant à harmoniser les outils statistiques permettant de classer les emplois et les employeurs du spectacle vivant. Ainsi, deux nomenclatures ont été élaborées pour répondre au besoin d'améliorer la visibilité sur l'économie de l'emploi, besoin unanimement exprimé par la profession.

En effet, le spectacle vivant est une branche d'activité composée d'une multitude de structures extrêmement diverses, intéressantes à distinguer les unes des autres au titre de l'analyse de l'emploi et du travail puisque relevant de pratiques salariales et artistiques très différentes. L'intermittence, forme d'emploi majoritaire dans le spectacle, renforce notamment les besoins d'appréhension fine des employeurs pour toute analyse des conditions de vie et de travail et pour toute étude des carrières individuelles. On sait que les mouvements d'un employeur à un autre mais également d'une branche d'activité à une autre sont consubstantiels à l'emploi intermittent. Mais ces mobilités ne sont pas aléatoires et leur compréhension fournit des renseignements essentiels pour toute réflexion sur l'emploi et la formation.

Or, les nomenclatures actuellement utilisées par l'appareil statistique national mais également par les institutions sociales spécifiques au spectacle fournissent des données sur l'emploi insuffisamment détaillées ou partielles. De plus, chacune de ces institutions utilise son propre mode de classement, ce qui réduit les possibilités de mise en concordance des données fournies par les différentes sources. Ce sont ces outils de recueil de l'information qui nécessitent aujourd'hui un travail d'actualisation et d'harmonisation.

### **Nomenclature des emplois<sup>3</sup>**

Cette nomenclature harmonisée est le fruit d'un travail de confrontation et d'analyse systématique des classifications d'emploi existantes : l'exploitation a porté sur les libellés d'emploi existants, recensés dans différentes sources. Des pré-enquêtes et des tests ont permis de valider ce cadre d'harmonisation.

#### **Les sources**

72 sources différentes ont été exploitées : 4 nomenclatures nationales interprofessionnelles (PCS, ROME, RFE, CTIP), 6 sources professionnelles administratives (Unédic, ASSEDIC de Paris, CCS, GRISS, Afdas, Annexe 10), 33 accords négociés, 28 listes d'emplois d'entreprises artistiques, dossiers de la Commission du Label.

#### **La base de données des appellations d'emploi**

Une base de données recensant près de 1800 appellations spécifiques au spectacle vivant a ainsi été constituée.

Toutes les appellations apparaissant dans les sources exploitées ont été collectées sans exceptions et sans modifications. Ainsi, toutes les appellations, y compris celles qui peuvent apparaître les plus inhabituelles, voire désuètes, sont issues de l'exploitation des 72 sources précédemment mentionnées.

#### **L'architecture de la nomenclature des emplois**

Les appellations contenues dans la base de données ont d'abord été classées en fonction du type d'activités de référence et du domaine de spécialité professionnelle.

- le type d'activités (4 types) : *artistique, technique ou technico-artistique, de direction, production et commercialisation, d'administration et de gestion générale.*
- les domaines de spécialité professionnelle (22 domaines) : *la conception et l'interprétation dramatique, la conception et l'interprétation chorégraphique, la conception et l'interprétation instrumentale, (...), la régie, le son, le décor, le costume, (...)*

Les appellations ont ensuite été classées, au sein des 4 types d'activités et des différents domaines, selon deux principes complémentaires : un principe d'occurrence et un principe de proximité.

---

<sup>2</sup> Extraits de *Emploi et spectacle, synthèse des travaux de la commission permanente sur l'emploi du CNPS*, 2003-2004, Les notes de l'observatoire de l'emploi culturel, n°33, septembre 2004.

<sup>3</sup> Voir *Les métiers du spectacle vivant et leurs classifications – Bilan et harmonisation*, Paris, CPNEF-SV / CESTA, 2001

- *Le principe d'occurrence : les appellations noyaux.* Les appellations qui revenaient le plus fréquemment dans les différentes sources ont été qualifiées d' " appellations noyaux ". Elles ont servi de base à l'édification du cadre d'harmonisation car elles correspondent aux zones professionnelles les plus stabilisées. Ces appellations correspondent aux fondamentaux de nos métiers.

- *Le principe de proximité : les appellations associées.* Ce principe a permis d'associer aux "appellations noyaux", sur la base d'une proximité d'intitulé ou d'une proximité de fonction, des appellations moins fréquentes, nommées "appellations associées ". Celles-ci sont aussi moins descriptives et souvent plus floues.

### **En résumé ...**

Près de 1 800 appellations ont été analysées et répertoriées. 260 positions professionnelles ont été retenues pour les déclarations (appellations noyaux) auxquelles se rattachent environ 1500 appellations associées.

La nomenclature harmonisée des emplois du spectacle vivant est présentée sous deux versions :

- *Une première grille*, "codification des appellations", présente de façon synthétique l'ensemble des appellations retenues pour les déclarations.

- *Une seconde grille*, "codification des appellations noyaux et des appellations associées", présente ces mêmes positions et le détail des appellations qui peuvent s'y rattacher.

- *Un index alphabétique* reprend toutes les appellations recensées et leurs codes, ce qui permet de retrouver leurs positions dans le classement par activité et par domaine.

## **Nomenclature des employeurs<sup>4</sup>**

### **Principe de construction**

La nomenclature des employeurs du spectacle vivant sert à déterminer un numéro d'identifiant propre à chaque employeur. Elle est construite sur la base d'une structure à combinaisons multiples, et non selon la forme arborescente généralement utilisée.

En effet, les caractéristiques et l'hétérogénéité des entreprises du spectacle vivant (activités, tailles, statuts, modalités de fonctionnement, etc.) rendent complexe leur appréhension statistique. On peut les identifier et les classer à partir d'un grand nombre de critères mais ceux-ci ne permettent pas de construire des champs professionnels qui s'emboîteraient les uns dans les autres.

Le numéro d'identifiant propre à chaque employeur résulte donc de son classement dans différents critères, à l'image de la construction des numéros de sécurité sociale. Aucun critère n'y joue le rôle de filtre. Les informations s'additionnent et se complètent, apportant chacune un élément essentiel pour l'appréhension de l'emploi.

### **Critères d'identification**

Sept critères d'identification ont été retenus :

1er critère - l'activité principale de l'employeur ;

2e critère - la licence d'entrepreneur de spectacles ;

3e critère - le statut juridique de l'employeur ;

4e critère - l'accord collectif ou le texte statutaire applicable aux salariés ;

5e critère - le genre artistique dominant ;

6e critère - la nature des relations avec les puissances publiques ;

---

<sup>4</sup> Voir *Nomenclature des employeurs du spectacle vivant*, Paris, CPNEF-SV, novembre 2003.

7e critère - le type de structure.

Ces différents critères ne sont pas de même nature :

- Les quatre premiers critères (1 à 4) sont des critères objectifs.
- Les trois derniers critères (5 à 7) ressortent d'une appréhension plus subjective par chacun des employeurs de l'identité de sa propre structure.

Cette dimension subjective justifie le principe de l'auto-classement.

En effet, l'affectation dans telle ou telle rubrique ne revêt pas de caractère automatique : le choix des rubriques est le reflet de la représentation par chaque employeur de son activité et de sa place dans le monde du spectacle vivant.

## ANNEXE N°3 : PRESENTATION DES SOURCES STATISTIQUES<sup>5</sup>

### **Insee, Recensement de la Population**

Producteur : Insee

Périodicité : tous les 7 à 9 ans jusqu'en 1999 ; " en continu " à partir de 2004

#### **Objectif général de la source**

- Dénombrer la population de la France à tous les échelons géographiques.
- Connaître les principales caractéristiques de la population et celles de son habitat.
- Constituer une base de sondage pour les enquêtes économiques et sociales.

#### **Méthodologie**

*Champ* : population résidant en France

*Part de la population enquêtée*: ensemble de la population

*Méthode* : collecte sur le terrain par des agents recenseurs (dépôt-retrait).

#### **Nomenclature(s) utilisée(s)**

*Pour les activités*: la nomenclature d'activités française (NAF)

*Pour les professions*: la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

#### **Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle**

- Estimation du nombre d'actifs dans les professions de l'audiovisuel et du spectacle.
- Caractérisation de l'emploi (nature du contrat de travail, durée du temps de travail, statut) et des actifs (âge, sexe, niveau de diplôme, lieu de travail).
- Evaluation des évolutions de l'emploi depuis le recensement précédent.

#### **Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle**

- La profession utilisée ici est la " profession principale ", c'est à dire celle qui est déclarée par l'individu au moment du recensement (mars 1999). Cette notion s'applique parfois difficilement aux professions artistiques (intermittence de l'emploi, multiplicité de l'employeur, ...). Selon les cas, l'enquêté peut déclarer le métier qu'il juge le plus valorisant, celui qui lui assure une protection sociale, celui auquel il consacre le plus de temps ou celui qui lui assure le plus de revenus.
- Le classement par profession se fait sur la base de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) dans laquelle les professions du secteur culturel ne sont pas toutes parfaitement isolées mais regroupées dans certains cas avec d'autres professions du champ culturel (ex : artistes dramatiques *et* danseurs) ou des professions de champs voisins (ex : indépendants gestionnaires de spectacles et de services récréatifs, qui peut regrouper des gestionnaires de salles de cinéma, des directeurs de cirque, ... mais également, par exemple, des gérants de piscines).

---

<sup>5</sup> Extraits de *Emploi et spectacle, synthèse des travaux de la commission permanente sur l'emploi du CNPS*, 2003-2004, Les notes de l'observatoire de l'emploi culturel, n°33, septembre 2004.

## **Insee, Enquête Emploi**

Producteur : Insee

Périodicité : annuelle jusqu'en 2002 ; " en continu " à partir de 2003

### **Objectif général de la source**

- Répartir la population entre emploi, chômage et inactivité.
- Caractériser chacune de ces trois sous-populations (actifs, chômeurs, inactifs).

### **Méthodologie**

*Champ* : population de 15 ans et plus résidant en France et habitant dans un logement ordinaire.

*Part de la population enquêtée*: sondage au 1/300<sup>ème</sup> environ.

*Méthode* : entretiens en face à face par enquêteur.

### **Nomenclature(s) utilisée(s)**

*Pour les activités*: la nomenclature d'activités française (NAF)

*Pour les professions*: la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

### **Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle**

- Estimation du nombre d'actifs dans les professions de l'audiovisuel et des spectacles.
- Caractérisation de l'emploi (nature du contrat de travail, durée du temps de travail, statut, existence d'une activité secondaire) et des actifs (âge, sexe, niveau de diplôme).

### **Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle**

- La profession utilisée ici est la " profession principale ", c'est à dire celle qui est déclarée par l'individu au moment de l'enquête. Cette notion s'applique parfois difficilement aux professions artistiques (intermittence de l'emploi, multiplicité de l'employeur, ...). Selon les cas, l'enquêté déclarera le métier qu'il juge le plus valorisant, celui qui lui assure une protection sociale, celui auquel il consacre le plus de temps ou celui qui lui assure le plus de revenus. A la différence du *Recensement de la population*, l'enquête Emploi fournit des renseignements sur l'exercice d'une activité secondaire (mais de façon plus agrégée que l'activité principale, NAF à 2 chiffres seulement)

- Le classement par profession se fait sur la base de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) dans laquelle les professions du secteur culturel ne sont pas toutes parfaitement isolées mais regroupées dans certains cas avec d'autres professions du champ culturel (ex : artistes dramatiques *et* danseurs) ou des professions de champs voisins (ex : indépendants gestionnaires de spectacles et de services récréatifs, qui peut regrouper des gestionnaires de salles de cinéma, des directeurs de cirque, ... mais également, par exemple, des gérants de piscines).

- Le taux de sondage (1/300<sup>e</sup> environ) ne permet pas d'avoir des informations fiables pour des populations à faibles effectifs et notamment, d'effectuer des traitements au niveau régional.

## **Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS)**

Producteur : Insee

Périodicité : annuelle (années disponibles : 1993 à 2000)

### **Objectif général de la source**

- Décrire de façon précise les salariés, les salaires et les employeurs.
- Permettre la mise à jour d'autres sources statistiques (fichier SIRENE par exemple).

### **Méthodologie**

*Champ* : établissements relevant de l'industrie, du commerce et des services dans les secteurs privé et semi-public, ainsi que les agents des collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière. Les agents de l'Etat, les salariés de l'agriculture et de la sylviculture, ainsi que ceux des services domestiques et des activités extra-territoriales en sont exclus.

*Part de la population concernée* : les DADS couvrent environ 75% de la population salariée.

*Méthode*: déclaration administrative remplie par l'employeur.

### **Nomenclature(s) utilisée(s)**

*Pour les activités*: la nomenclature d'activités française (NAF)

*Pour les professions*: la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS à 4 chiffres) pour les établissements de plus de 20 salariés. Pour ces derniers, le codage PCS à 4 chiffres est obligatoire depuis 1998. Aujourd'hui, il est encore imparfaitement renseigné.

### **Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle**

- C'est une source exhaustive pour le secteur privé permettant de suivre un individu travaillant la même année pour plusieurs employeurs, dans le spectacle et hors de ce secteur (pourvu qu'il reste dans le privé).
- L'entrée " activité " du domaine du spectacle est bien maîtrisée (code NAF).
- De nombreuses informations sur le salarié sont disponibles : salaire, nombre annuel d'heures rémunérées, nombre de jours rémunérés, nombre annuel d'employeurs (dont nombre d'employeurs du secteur du spectacle), condition d'emploi (temps plein, temps partiel, etc)...
- On peut comparer, pour un individu donné, sa situation deux années successives.
- On peut également segmenter les salariés selon la part de leur activité dans le spectacle et hors du spectacle.
- A partir de cette source, il est possible de construire un panel au 25<sup>ème</sup> qui permet de suivre les trajectoires (un salarié du spectacle repéré une année N l'est-il toujours en N+1 ?).

### **Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle**

- On ne peut pas identifier précisément l'intermittence. Celle-ci est approchée à partir du nombre d'heures travaillées.
- On maîtrise très mal la profession : la PCS n'est renseignée que pour les établissements de plus de 20 salariés, limite qui exclut, pour les professions de l'audiovisuel et du spectacle, environ 2/3 des salariés.

**- Pour un salarié donné, l'établissement employeur ne peut faire que deux déclarations au maximum pour une même année (même si ce salarié a été employé un plus grand nombre de fois). Cette contrainte, toutefois, n'a pas d'incidence sur le nombre d'heures totales ni sur la rémunération totale perçue par le salarié dans un établissement donné, une année donnée**

## **Caisse des Congés Spectacles**

Producteur : Caisse des Congés Spectacles

Périodicité : Annuelle (période de référence du 1<sup>er</sup> avril de l'année n-1 au 31 mars de l'année n)

### **Objectif général de la source**

Assurer la prise effective du congé payé aux artistes et techniciens du spectacle n'ayant pas été occupés de manière continue chez un même employeur pendant les 12 derniers mois précédant la demande de congé.

### **Méthodologie**

*Champ* :

- pour les entreprises : toute structure publique ou privée (à l'exception des particuliers employeurs) et notamment tous les entrepreneurs de spectacle, les sociétés de production cinématographique, de production et de communication audiovisuelle, qu'ils exercent leur activité à titre principal, accessoire ou occasionnel, et quelle que soit leur forme juridique.

- pour les salariés : ensemble des artistes et techniciens du spectacle qui n'ont pas été occupés de manière continue chez un même employeur, et ce quelle que soit la nature du contrat de travail (CDI, CDD d'usage, CDD à droit commun, ...)

*Méthode* :

- remise d'un certificat par l'employeur au salarié et déclaration par l'employeur à la Caisse des Congés Spectacles.

- demande annuelle de congé formulée par le salarié accompagné de tous les certificats remis par ses employeurs.

### **Nomenclature(s) utilisée(s)**

*Pour les employeurs*: nomenclature élaborée par la CCS pour ses besoins et nomenclature d'activités française (NAF)

*Pour les salariés*: nomenclature élaborée par la CCS pour ses besoins

### **Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle**

- Cette source permet de cerner au plus près l'emploi intermittent (effectifs, nombre de contrats annuels, rémunération annuelle, nombre d'employeurs, ...) et des employeurs présents sur ce marché (activité, forme juridique, ...).

- Le détail des nomenclatures utilisées par la Caisse des Congés Spectacles permet d'appréhender très finement le métier exercé.

- Ces données sont disponibles sur une période longue (depuis 1987).

### **Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle**

- Sur le champ du spectacle, l'emploi permanent est exclu.

- Les données concernant l'individu sont assez limitées (pas d'information sur la formation, la composition du ménage, ...).

## **Audiens**

Producteur : Audiens

Périodicité : Annuelle

### **Objectif général de la source**

- Gestion administrative et comptable d'institutions de protection sociale des professionnels du spectacle et de l'audiovisuel.

### **Méthodologie**

*Champ* :

- ensemble des personnels administratifs, techniques et artistiques (permanents et intermittents) employés par les entreprises relevant des secteurs professionnels suivants : diffusion cinématographique et audiovisuelle, radio et télévision, divers des professions du spectacle (parcs de loisirs, hôtels-café-restaurants, comités des fêtes, discothèques, agences de mannequins, ...) entreprises de communication, industries techniques, production cinématographique et audiovisuelle, spectacle vivant.

- ensemble des intermittents employés occasionnellement par toute entreprise ou particulier.

- les mannequins.

*Méthode* : données établies à partir de l'exploitation des Déclarations Nominatives Annuelles des salaires (DNA).

### **Nomenclature(s) utilisée(s)**

*Pour les employeurs*: nomenclature élaborée par Audiens pour ses besoins et nomenclature d'activités française (NAF)

*Pour les salariés*: répartition en cadres, non cadres et artistes, et entre permanents et intermittents.

### **Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle**

Source la plus exhaustive sur le volume d'activité (masse salariale et nombre de personnes) dans le spectacle, regroupant intermittents et permanents.

### **Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle**

Pas d'information détaillée sur le libellé d'emploi de l'individu.

## Unédic

Producteur : Unédic

Périodicité : mensuelle (le Fichier National des Assédic est mis à jour tous les mois à partir d'une extraction des bases opérationnelles des Assédic. Les fichiers statistiques relatifs au recouvrement sont produits tous les mois).

### Objectif général de la source

- Missions principales de l'Unédic : assurer le versement des allocations chômage aux salariés privés d'emploi ; encaisser les contributions versées par les employeurs.
- Les fichiers à vocation statistique servent essentiellement à : informer régulièrement les partenaires sociaux ; établir des statistiques descriptives sur la population des allocataires ; effectuer des chiffrages ou des simulations d'évolution réglementaire.

### Méthodologie

*Champ:*

- ensemble des allocataires qui ont perçu au moins une journée d'indemnisation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993 et ensemble des demandeurs d'emploi (indemnisés ou non indemnisés) ayant eu au moins une journée d'inscription depuis cette date ;
- ensemble des employeurs occasionnels ou permanents d'intermittents du spectacle (cotisations encaissées depuis 1999).

*Méthode:*

- pour le suivi des prestations : exploitation du Fichier National des Assédic ;
- pour le suivi des contributions : déclaration des employeurs (base nationale du centre de recouvrement d'Annecy et G.U.S.O pour le champ des employeurs occasionnels du spectacle vivant).

### Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les employeurs : la nomenclature d'activités française (NAF)

Pour les indemnisés : le ROME (pour le métier recherché par l'individu).

### Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Identifier l'ensemble des allocataires indemnisés au titre des annexes 8 (ouvriers et techniciens de la production cinématographique et audiovisuelle) et 10 (artistes interprètes, cadres, techniciens et ouvriers du spectacle vivant).
- données disponibles sur période longue (depuis 1991)

### Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- pas de données sur les permanents
- pas de données sur les intermittents n'ayant pas totalisé 507 heures de travail salarié au cours des douze mois précédents.
- information partielle sur les emplois occupés : pas d'information sur le métier exercé (l'information porte sur le métier recherché)

## **AFDAS**

Producteur : AFDAS

Périodicité : annuelle

### **Objectif général de la source**

- Collecte auprès des employeurs des contributions de formation professionnelle continue.
- Gestion des demandes de formation du personnel « permanent » et « intermittent » des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs.

### **Méthodologie**

*Champ:*

- ensemble des entreprises - à l'exception de l'audiovisuel public - dont l'activité se trouve dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel, de la publicité, des loisirs.
- ensemble des salariés employés par les entreprises des secteurs indiqués ci-dessus.

*Méthode:*

Données établies à partir de l'exploitation des bordereaux annuels de cotisation communiqués par les entreprises, au 28 février de chaque année, et dont l'assiette de calcul est assise sur la masse salariale de l'année précédente, décomposée en salaires « permanent », salaires « intermittent », salaires « cdd ».

### **Nomenclature(s) utilisée(s)**

Nomenclature élaborée par l'AFDAS pour ses besoins et nomenclature d'activités françaises (NAF).

### **Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle**

- Source permettant de connaître la masse annuelle des salaires versés par les entreprises du spectacle et de l'audiovisuel et la répartition par catégorie de salarié (« permanent », « intermittent », « cdd »).
- Permet également de connaître, à partir des données communiquées par les entreprises déclarantes, l'effectif « permanent » des structures avec la répartition homme / femme.

### **Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle**

- Les entreprises du spectacle et de l'audiovisuel ne renvoient pas toutes leurs déclarations.

## **ANPE Culture-Spectacle**

Producteur : ANPE

Périodicité : mensuelle

### **Objectif général de la source**

- Missions principales de l'ANPE Culture-Spectacle : favoriser la transparence du marché de l'emploi dans le secteur du spectacle par le recensement des demandeurs d'emploi, le recueil des offres d'emploi et la mise en relation de l'offre et de la demande.
- Les fichiers à vocation statistique (significatifs) permettent, pour chaque métier du spectacle, de comptabiliser le nombre de demandeurs d'emploi et de les caractériser.

### **Méthodologie**

*Champ:*

Ensemble des demandeurs d'emploi dans 16 des 466 codes ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et Emploi) existants, classés selon 8 catégories (fonctions de la durée de contrat et du temps de travail recherchés, de la disponibilité du demandeur et de son volume d'activité).

*Méthode:*

### **Entretiens individuels d'inscription dans les ANPE**

#### **Nomenclature(s) utilisée(s)**

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et Emploi (ROME).

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Evaluer le nombre de demandeurs d'emploi dans les différents métiers du spectacle.
- Evaluer l'évolution de la demande d'emploi pour ces métiers.
- Caractériser les demandeurs d'emploi (région, département, commune, âge, sexe, RMI, niveau de formation).

#### **Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle**

- Pas de prise en compte de l'emploi permanent.
- Système principalement déclaratif.
- Analyse en coupe (en « photographie » à une date donnée).

## **ANNEXE N°4 : L'APPROCHE DU CHAMP DU SPECTACLE PAR LE BIAIS DES NOMENCLATURES GENERALES**

### **Nomenclature pour les études par profession (PCS)<sup>6</sup>**

#### ***Artistes des spectacles***

- 3532 Artistes professionnels de la musique et du chant (sauf artistes de variété)
- 3533 Artistes dramatiques, danseurs (sauf artistes de variété)
- 3535 Artistes de variété (dont artistes de cirque, musiciens, chanteurs et danseurs de variété)

#### ***Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles***

- 3522 Cadres artistiques des spectacles (dont chefs d'orchestre, chorégraphes, metteurs en scène, réalisateurs)
- 3523 Cadres techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (cadres technico-artistiques)
- 4633 Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (salariés ou indépendants)
- 6393 Auxiliaires des spectacles (ouvriers et techniciens)
- 2244 Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif.

### **Nomenclature pour les études par activité (NAF)<sup>7</sup>**

#### ***Radio, télévision, cinéma, radio, enregistrement sonore***

- 221G Edition d'enregistrements sonores
- 921A Production de films pour la télévision
- 921B Production de films instit. & publicitaire
- 921C Production de films pour le cinéma
- 921D Prestations techniques pour le cinéma
- 922A Activités de radio
- 922B Productions de programmes de télévision
- 922C Diffusion de programmes de télé

#### ***Spectacle vivant et activités artistiques***

- 923A Activités artistiques
- 923B Services annexes aux spectacles
- 923D Gestion de salles de spectacle
- 923J Autres spectacles

---

<sup>6</sup> Utilisée par le DEP pour l'exploitation de l'Enquête Emploi et du Recensement de la population (professions de l'audiovisuels et du spectacle)

<sup>7</sup> Utilisée par l'Insee pour l'exploitation des DADS (« secteur du spectacle »)

## **Nomenclature pour les études par métier (ROME : Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois)<sup>8</sup>**

- 21211 Artistes dramatiques
- 21212 Artistes de la musique et du chant
- 21213 Artistes de la danse
- 21214 Artistes du cirque et du music-hall
- 21215 Professionnels de la mise en scène et de la réalisation
- 21216 Animateurs présentateurs
- 21217 Présentateurs de modèles
- 21221 Professionnels du son
- 21222 Professionnels de l'image
- 21223 Professionnels de l'éclairage
- 21224 Professionnels du décor et des accessoires
- 21225 Professionnels du costume et de l'habillement
- 21226 Professionnels de la coiffure et du maquillage
- 21227 Professionnels du montage de l'image et du son
- 21231 Professionnels de la production de spectacles
- 21232 Agents de promotion des artistes

---

<sup>8</sup> Utilisée par l'ANPE pour l'exploitation des fichiers des demandeurs d'emploi (métiers de l'audiovisuel et du spectacle)

## ANNEXE N°5 : METHODOLOGIE D'ENQUETE SUR LA DIFFUSION DE SPECTACLES EN POITOU-CHARENTES

1. Les analyses et informations qui vont suivre proviennent du travail effectué par l'Observatoire régional du spectacle vivant dans le cadre de **la production d'indicateurs d'activités pour l'année civile 2003 dans le domaine de la diffusion des spectacles en région**<sup>9</sup> (inscrit au programme de travail pluriannuel de l'Observatoire régional du spectacle vivant : les outils de pilotage des activités et des politiques du spectacle vivant) ;
2. Il s'agit de répondre au besoin de plus en plus exprimé de se doter d'indicateurs d'activités dans le secteur du spectacle vivant pour bénéficier :
  - D'une meilleure lisibilité de la diffusion du spectacle vivant (et de ses réseaux) en région Poitou-Charentes et identification des particularités du « tissu » régional de diffusion
  - D'une perception des facteurs d'évolution grâce à un suivi des indicateurs dans le temps,
  - D'outils d'aide au pilotage des activités des acteurs concernés directement ou indirectement par la diffusion du spectacle vivant grâce à des diagnostics partagés,
  - D'une source d'auto évaluation pour les équipements et structures organisateurs de spectacles.
3. **Les variables et indicateurs retenus pour l'étude de la diffusion des spectacles en région ont été définies de manière collective** début 2004 avec des responsables d'équipements de diffusion et des collectivités territoriales ;
4. Pour exemple, un document intitulé « Premiers indicateurs de la diffusion en Poitou-Charentes » a été produit à l'occasion du groupe de travail Diffusion du CCRPS du 5 juillet 2004.<sup>10</sup> ;
5. Une base de données « Diffusion régionale du spectacle vivant 2003 » a été créée à partir du recoupement de diverses sources régionales croisées que voici :
  - **Les programmations des lieux de diffusion et structures d'organisations du spectacle** identifiées par l'Agence régionale du spectacle vivant (et l'APMAC de Saintes) comme diffusant régulièrement ou occasionnellement des spectacles (à partir des programmes de saison).
  - Cette base a été enrichie par des informations complémentaires (date, nom des spectacles, nom des artistes, origine géographique, esthétiques, organisateurs des manifestations, fréquentation, type de manifestation...) lors d'un travail d'enquête réalisé entre avril et juin 2004. Sur la soixantaine de structures de diffusion, **26 structures ont fourni ces informations complémentaires** (voir liste supra) ;
  - Des informations concernant **la diffusion en 2003 des créations de 44 compagnies régionales** aidées au titre de l'aide à la création du conseil régional Poitou-Charentes et/ou aidées et conventionnées par la DRAC Poitou-Charentes et/ou concerné par les aides du FARD ( fonds d'aide régional à la diffusion) ;
  - **Des agendas des spectacles** comme :
    - *l'Agenda de la Danse* réalisé chaque année par l'Agence régionale du spectacle vivant,
    - *L'Arsenal*, agenda réalisé par la Fanzinothèque concernant avant tout la programmation des musiques amplifiées en région (hors concerts proposés par les 5 structures spécialisées étudiées au premier chapitre, nous tirons de

---

<sup>9</sup> La production et l'élaboration d'indicateurs est inscrite au programme de travail pluriannuel de l'observatoire dans le PAP II : les outils de pilotage des activités et des politiques du spectacle vivant.

<sup>10</sup> Ce document est disponible sur demande auprès de l'Observatoire régional du spectacle vivant au format *.Powerpoint*.

*l'Arsenal* les informations suivantes : 270 dates, 625 représentations, 400 groupes de musiques amplifiées pour l'année 2003),

- *l'Agenda régional des manifestations de l'UPCP-Métive* concernant les manifestations de musiques et de danses traditionnelles *l'Arsenal* permet d'entrevoir un panel encore plus large de concerts proposés. Notons qu'un travail statistique sur des agendas demande d'être prudent puisque qu'il s'agit avant tout d'annonces de concerts et non de ce qui a été réellement produit. Cependant, il reflète bien la diversité des modes de diffusion ;

- Des informations concernant la diffusion de spectacles soutenus par Chemins de Traverse (La ligue de l'enseignement).

La base contient à l'heure actuelle près de 50 000 informations sur l'année civile 2003

La diffusion du spectacle vivant sur le territoire régional excède naturellement l'échantillon d'enquête (cf. les deux annexes suivantes) car sa vitalité se traduit aussi par les multiples initiatives de programmateurs occasionnels (associations de bénévoles, cafés-concerts, services culturels des communes, maisons des jeunes et de la culture, foyers ruraux...).

Durant le premier semestre 2005 : l'observatoire régional du spectacle vivant continuera à renseigner la diffusion 2003 du spectacle vivant en sollicitant de nouvelles sources d'information tel que les festivals et autres événements ponctuels, les informations dont disposent les conseils généraux, ainsi que des fédérations de chorales, de batteries fanfare...

---

## **Liste des 26 structures ayant répondu au questionnaire d'enquête**

### **1 Scène nationale :**

- Le Moulin du Roc, Niort

### **5 Scènes spécialisées Musiques actuelles (dont 3 SMAC conventionnées\*) :**

- Le Confort Moderne (L'Oreille est hardie), Poitiers\*
- Jazz à Poitiers\*
- Dingo-La Nef, Angoulême\*
- West Rock, Cognac
- Le CAMJI, Niort

### **LA CHAPELLE FROMENTIN**

(CCN : Le Ballet Atlantique Régine Chopinot)

### **9 autres lieux :**

- Maison des étudiants à Poitiers
- La Hune à Saint-Benoît
- L'Abbaye de Celles/Belle
- Théâtre Accord de Châtellerauld
- Centre de Beaulieu à Poitiers
- Les Studios de Virecourt, Benassay
- MJC de Lussac-les-Châteaux
- MJC de Montmorillon
- MJC de L'Isle Jourdain/Availles

### **10 Scènes du réseau du Gr19 (dont 2 scènes conventionnées \*) :**

- Le Théâtre de Thouars (association S'il vous plaît) \*
- L'Avant-scène, Cognac \*
- La Palène, Rouillac
- ARDC La Maline, La Couarde/Mer

- CREA, St Georges de Didonne
- Le Gallia Théâtre, Saintes
- Le Théâtre de Bressuire
- MJC Aliénor d'Aquitaine
- Le Théâtre de la Couronne
- La Maison des 3 quartiers, Poitiers

## ANNEXE N°6 : LISTE DES COMPAGNIES CONVENTIONNEES PAR LA DRAC ET/OU LE CONSEIL REGIONAL

**(2002-03)**

Dept	Nom des compagnies	Aides C. Régional	Aides DRAC
16	Chorales en Charente		FARD 2003
	La Tour de Babel	CVT 2002-04	
	Le Sablier	CVT 2002-04	
	Les Arrosés	CVT 2004-06	
	Les marionettes d'Angoulême	CVT 2002-04	
	Opus 16		FARD 2003
	Oxygène production	CVT 2004-06	
17	Cie d'un Jour		APD 2002
	Cie Haute tension	CVT 2002-04	
	Cie Ilôt Théâtre	CVT 2002-04	FARD 2003
	Cie Toujours à l'Horizon		FARD 2003 & APD 2002
	CieAvis de tempête	CVT 2002-04	FARD 2003 & APD 2003
	La Lanterne	CVT 2002-04	
	Le Moulin Théâtre	CVT 2004-06	APD 2002
	Mille et une vagues	CVT 2004-06	
	Théâtre amazone	CVT 2002-04	
	Théâtre de l'utopie	CVT 2002-04	CVT 2002-03
79	Théâtre du Ballon Rouge		APD 2003
	Cie Carabosse	CVT 2002-04	CVT 2002-03
	Cie Le Beau Monde	CVT 2002-04	CVT 2002-03
	COREAM		FARD 2002
	Des Lumières et des Ombres		CVT 2002-03
	La Chaloupe	CVT 2002-04	
	La Mouline	CVT 2002-04	
	Le Chant de la carpe	CVT 2004-06	FARD 2002
	Le Festin d'Alexandre		FARD 2002 & FARD 2003
	Les Douglas's	CVT 2004-06	
	Les Matapeste	CVT 2002-04	CVT 2002-03
	Mensa Sonora		FARD 2002
86	Théâtre du Bocage	CVT 2002-04	APD 2003
	Théâtre du gros bonhomme	CVT 2002-04	
	Chœur de Chambre de la Vienne		FARD 2003
	Cie Choc Trio	CVT 2004-06	
	Cie de la Trace	CVT 2004-06	
	Cie du Coq à l'âne	CVT 2002-04	
	Cie les clandestins	CVT 2004-06	
Cie Tintamarre	CVT 2002-04		
Compagnie Les Clandestins		CVT 2002-03	

	Ensemble Ars Nova		CVT 2002-03
	Théâtre à Spirale	CVT 2002-04	CVT 2002-03
	Théâtre BU	CVT 2002-04	FARD 2003
	Théâtre des Agités	CVT 2002-04	CVT 2002-03
	Théâtre du diamant noir	CVT 2002-04	
	Théâtre du Trèfle	CVT 2002-04	CVT 2002-03